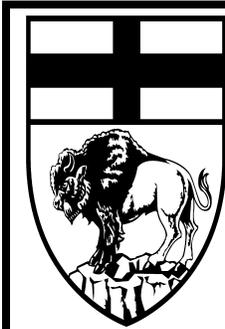


Lundi 15 octobre 2007



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 19
ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics (fiabilité du réseau électrique)/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act (Electricity Reliability)*

M. SCHULER

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 213) — *Loi sur l'examen des nominations au sein des sociétés d'état (modification de diverses lois)/The Crown Appointment Review Act (Various Acts Amended)*

M. SCHULER

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (mise en valeur d'un bien réel)/The Public Schools Amendment Act (Property Development)*

M. GOERTZEN

(N° 215) — *Loi sur le dépistage obligatoire d'agents pathogènes/The Mandatory Testing for Pathogens Act*

PÉTITIONS

M^{me} TAILLIEU
M. LAMOUREUX
M. SCHULER

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(1 h 44 min)
(Salle 255 — Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport)

DEUXIÈME LECTURE

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 3) — *Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »/The Healthy Child Manitoba Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* RONDEAU

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)/The Real Property Amendment Act*
(*Wind Turbines*)

M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 5) — *Loi sur les dates de réunion du Comité des comptes publics (modification de la Loi sur l'Assemblée législative)/The Public Accounts Committee Meeting Dates Act (Legislative Assembly Act Amended)*

M^{me} la ministre MCGIFFORD

(N^o 6) — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SELINGER

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. le ministre BJORNSON

(N^o 8) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (écoles professionnelles régionales)/The Public Schools Amendment Act (Regional Vocational Schools)*

M. le ministre SELINGER

(N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

M. le ministre CHOMIAK

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire et la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Family Maintenance Amendment and Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act*

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 11) — *Loi sur l'élargissement du mandat du protecteur des enfants (modification de diverses dispositions législatives)/The Children's Advocate's Enhanced Mandate Act (Various Acts Amended)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N^o 13) — *Loi sur les produits agricoles biologiques/The Organic Agricultural Products Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur les achats du gouvernement (pratiques équitables des fabricants)/The Government Purchases Amendment Act (Responsible Manufacturing)*

M. le ministre RONDEAU

(N^o 15) — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 16) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 17) — *Loi sur les fondations à la mémoire des pompiers, des agents de la paix et des travailleurs/The Firefighters, Peace Officers and Workers Memorial Foundations Act*

M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 18) — *Loi sur la protection de la santé des forêts/The Forest Health Protection Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 19) — *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* ASHTON

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (exploitations réputées uniques)/The Planning Amendment Act (Deemed Single Operations)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. MAGUIRE — ACIM et les bénéfices liés au commerce interprovincial de la viande et des produits carnés

7. Attendu :

que les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont signé l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (ACIM) afin de réduire les obstacles au commerce;

qu'il existe des obstacles interprovinciaux au commerce qui nuisent aux entreprises et aux travailleurs manitobains qui désirent profiter des avantages liés à l'augmentation du commerce avec les autres provinces, notamment les marchés lucratifs de la Colombie-Britannique et de l'Alberta;

que l'augmentation du commerce avec la Colombie-Britannique et l'Alberta profiterait à l'économie de notre province ainsi qu'à nos entreprises et à nos travailleurs;

que certains secteurs, tels que le secteur de la viande et des produits carnés, sont aujourd'hui confrontés à des défis de taille liés au commerce;

que le secteur de la viande et des produits carnés manitobains mérite d'avoir accès au maximum de marchés possibles pour commercialiser ses produits, ce qui contribuerait à combler les lacunes du gouvernement néo-démocrate face à ce secteur;

que la viande et les produits carnés ayant fait l'objet d'une inspection fédérale peuvent être vendus dans toutes les provinces;

que les établissements de traitement de la viande assujettis à l'inspection provinciale ne peuvent vendre leurs produits qu'au Manitoba;

que les restrictions régissant la vente des produits carnés au Manitoba n'est qu'un exemple parmi d'autres qui démontre que les obstacles interprovinciaux au commerce pénalisent les entreprises et les travailleurs manitobains,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement provincial d'envisager d'adhérer à l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre afin d'accroître les occasions d'affaires pour toutes les entreprises manitobaines, y compris les producteurs de viande et de produits carnés.